

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Bédarrides - Monteux - Bernès-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	36	Absents non représentés :	4
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 10 avril 2017, après convocation légale reçue le 04 avril 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Jacqueline BOUYAC, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), Mme Véronique MURZILLI, (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

**Etaient Absents non représentés :** M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, Mme Martine CASADEÏ, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Demande d'intégration de Bédarrides et Sorgues au Contrat d'Equilibre  
Territorial Ventoux (CRET)**

Par délibération du 23.06.2015-05, le conseil communautaire a approuvé la signature du Contrat Régional d'Equilibre Territorial entre la Région Provence Alpes Côte d'azur et le Territoire Ventoux, composé des communautés des communes de la COVE, Ventoux Sud, COPAVO et dont le chef de file est le SMAEMV.

Ces contrats visent à définir une stratégie partagée de développement et d'aménagement durable des territoires. Il est composé d'un volet stratégique et d'une déclinaison opérationnelle qui doit permettre notamment :

- De décliner sur le territoire Régional, les enjeux définis dans les Schémas Régionaux (SRADDT, SRDT, SRDEII)

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 25/04/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

- De regrouper au sein d'un même contrat les dispositifs régionaux pour favoriser leur cohérence,
- De renforcer l'intégration des politiques régionales dans les principaux cadres contractuels (CPER, Fonds Européens...)

Le CRET est conclu pour une durée de 3 ans (2015-2017) et prévoit une clause de revoyure à mi-parcours. Il repose sur 4 axes stratégiques :

1/ Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique : mobilités durables, promotion des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, efficacité et sobriété énergétiques, gestion de l'eau, maîtrise des risques et préservation des zones littorales

2 / Favoriser un aménagement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière à travers une action sur le foncier, la production de logement social et des projets d'aménagement intégrés tels que les contrats d'axe, la réhabilitation des quartiers de gare et des centres anciens

3/ Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi à travers le soutien à des initiatives de développement économique et de structuration des filières valorisant les productions et les ressources locales, par exemple en matière industrielle, agricole, forestière et touristique, de manière à renforcer le développement global du territoire régional.

4/ Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires, avec le maintien et l'amélioration de l'offre de services publics, le soutien à une offre culturelle de proximité et de qualité, le soutien à la démocratie participative, au service du lien social et des publics les plus en difficultés à savoir les personnes en situation de fragilité et les jeunes.

Afin de régulariser la situation suite à l'extension du périmètre des Sorgues du Comtat, il s'agit d'autoriser le Président de la communauté de communes, à demander au Président du Syndicat Mixte d'aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux, en sa qualité de chef de file du CRET Ventoux, l'intégration des villes de Sorgues et de Bédarrides dans le dispositif.

**Le Conseil Communautaire, M. Thierry LAGNEAU, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VU** l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat aux communes de Bédarrides et Sorgues au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**SOLLICITE** auprès du Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (SMAEV) en sa qualité de chef de file du CRET Ventoux, l'intégration dans le dispositif, des villes de Sorgues et Bédarrides.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : **25/04/2017**

